



Papeete, le 7 septembre 2023.

L'Intersyndicale des fonctionnaires d'État en Polynésie française

à

Mesdames et Messieurs les parlementaires de Polynésie française

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Les syndicats représentant les fonctionnaires d'État en Polynésie française, affiliés aux 7 confédérations nationales siégeant au comité consultatif Interministériel sur l'ITR, ont décidé de s'unir en Intersyndicale pour défendre une proposition commune visant à solutionner l'extinction progressive de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR).

En effet, la proposition du gouvernement annoncée lors de la réunion du 19 juillet dernier, ne nous satisfait aucunement. Après bientôt quinze années d'espérance, cette proposition n'est pas à la hauteur de nos attentes. Pour rappel, la sortie du conflit, en 2008, promettait un dispositif équivalent à l'ITR au bénéfice des ouvriers droits légitimes d'Outre-mer. Or, ce que propose le Gouvernement est, à cet égard, largement insuffisant considérant les engagements pris par l'État en 2008 et, la loi EROM qui érige en priorité de la Nation le fait de « réduire les écarts de niveau de vie constaté (...) entre le territoire hexagonal et les territoires d'Outre-mer (DROM COM).

Au titre du principe d'égalité réelle qu'impose la loi EROM, il est logique que soit ajoutée à la base de calcul de la pension civile, la part majorée du traitement brut. Ainsi, les fonctionnaires de l'État servant dans les Collectivités d'Outremer (COM), retrouveront un niveau de vie équivalent à celui de leurs collègues de métropole car, depuis la réforme de l'ITR, les nouveaux retraités sont victimes d'un véritable déclassement social.

Cette mesure sera financée par l'application de la retenue PC (pension civile) au traitement brut majoré, pour compenser la cherté de la vie propre au territoire concerné, pour tous les fonctionnaires d'État servant dans les Collectivités d'Outre-mer de la République.

Afin d'éviter les effets d'aubaine, le bénéficiaire devra répondre à des conditions d'octroi spécifiques qui restent à définir, telle qu'une durée de service minimale de 15 ans Outre-mer.

Nous comptons sur votre détermination à intervenir, soutenir notre proposition et défendre nos intérêts au Palais Bourbon et au Palais du Luxembourg. Nous espérons que vous pourrez ramener le gouvernement à la raison au nom des promesses et des engagements pris par l'État en 2008 et, avant tout au nom des principes de justice et d'équité dans l'esprit de la loi EROM n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer.

DYK

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre haute et parfaite considération.

Pour l'intersyndicale des fonctionnaires d'État en Polynésie française,



Johan TEHIHIPO

Raimana LANGLOIS



John MAU



Diann YIENG KOW
Secrétaire générale
UT Polynésie

ut-polynesie@unsa.org
tel: (+689) 87778900
(+689) 89488008
BP 3715 Papeete

22/03/2023.

Tanla BRANDTS-BUYS

DK